



PLANNING D'ALTERNANCE 2023 - 2024 de la classe de 1ère

Année scolaire 2023-2024						Rentrée le lundi 28 Aout à 14H		
n°	semaine du ... au ...	L	M	M	J	V	1ère	Stage DT :
35	28 au 01 septembre						MFR	Support polyculture élevage Exploitation dont l'activité principale est l'élevage (Bovins, caprin, Ovin, Aviculture, porc, ...) qui accepte de transmettre sa comptabilité sous la forme d'un bilan et d'un compte de résultat faisant apparaître produits et charges animales, sur 2 années comparables. De plus, il doit exister un lien entre les productions animales et le sol (production totale ou partielle de l'alimentation, utilisation des effluents comme fertilisant et amendement, ...)
36	04 au 08 septembre						MFR	
37	11 au 15 septembre						Stage DT	
38	18 au 22 septembre						MFR	
39	25 au 29 septembre						Stage DT	
40	02 au 06 octobre						MFR	
41	09 au 13 octobre						MFR	
42	16 au 20 octobre						Projet	
43	23 au 27 octobre						Stage DT	
44	30 au 03 novembre							
45	06 au 10 novembre						MFR	Support grandes cultures Exploitation dont les activités principales sont les productions végétales et qui accepte de transmettre sa comptabilité sous la forme d'un bilan et d'un compte de résultat faisant apparaître produits et charges végétales, sur 2 années comparables. Par apprentissage
46	13 au 17 novembre						MFR	
47	20 au 24 novembre						Projet	
48	27 au 01 décembre						MFR	
49	04 au 08 décembre						MFR	
50	11 au 15 décembre						Stage DT	
51	18 au 22 décembre						MFR	
52	25 au 29 décembre							
1	01 au 05 janvier							
2	08 au 12 janvier						Stage DT	
3	15 au 19 janvier						Projet	Projet
4	22 au 26 janvier						MFR	Ce stage différent du stage DT (sauf si le maître de stage accepte de rémunérer le stagiaire sur l'ensemble des semaines DT depuis le début de l'année au delà de 12 semaines) il permet de découvrir des pratiques professionnelles qui nourrissent le projet du jeune et qui sont associées aux productions agricoles. Il doit être motivé et validé par les responsables de classe.
5	29 au 02 février						MFR	
6	05 au 09 février						Stage DT	
7	12 au 16 février						Stage DT	
8	19 au 23 février							
9	26 au 01 mars						MFR	
10	04 au 08 mars						Stage DT	
11	11 au 15 mars						MFR	
12	18 au 22 mars						MFR	
13	25 au 29 mars						Stage ext.	
14	01 au 05 avril						Stage ext.	Stage ext. Ce stage doit se réaliser dans une exploitation agricole différente des stages DT et Projet et hors région AURA. Les 2 semaines doivent permettre de traiter la question de l'exploitation dans son environnement naturel: constats et adaptations. L'exploitation type prend en compte l'environnement naturel (biodiversité, changement climatique, normes bien-être, utilisation des produits phytosanitaires,...) en y adaptant ses pratiques afin de limiter les impacts.
15	08 au 12 avril						MFR	
16	15 au 19 avril						MFR	
17	22 au 26 avril							
18	29 au 03 mai							
19	06 au 10 mai							
20	13 au 17 mai							
21	20 au 24 mai							
22	27 au 31 mai							
23	03 au 07 juin							
24	10 au 14 juin							
25	17 au 21 juin							
26	24 au 28 juin							

 Jours fériés

 Vacances (seulement pour les non apprentis)

 Des journées pédagogiques pourront être positionnées en cours d'année certains vendredis